

ACTION URGENTE

DOCUMENT PUBLIC
AU 313/03

MDE 24/038/2003 – ÉFAI

Avertissement : Amnesty International défend des individus sans prendre position ni sur leurs idées ni sur les organisations auxquelles ils pourraient adhérer.

CRAINTES DE TORTURE ET DE MAUVAIS TRAITEMENTS / DÉTENTION ILLÉGALE / DÉTENTION AU SECRET / PRÉOCCUPATIONS POUR LA SANTÉ

SYRIE / CANADA **Abdallah al Malki (h), ressortissant syrio-canadien**

Londres, le 4 novembre 2003

Amnesty International est vivement préoccupée par les informations selon lesquelles Abdallah al Malki, ressortissant syrio-canadien, a été soumis de manière prolongée à des actes de torture et à d'autres formes de mauvais traitements pendant sa détention au secret, en Syrie. Il est à craindre que cet homme ne soit à nouveau victime de torture ou d'autres sévices.

D'après certaines sources, Abdallah al Malki a été arrêté à son arrivée à l'aéroport de Damas, la capitale syrienne, en mai 2002. Il aurait été maintenu en détention dans un lieu tenu secret, jusqu'au mois de septembre ou octobre 2003. On pense qu'il est actuellement incarcéré dans la prison de Saidnaya, située dans la banlieue de Damas. Abdallah al Malki n'a pas été autorisé à s'entretenir avec des représentants du consulat du Canada ni, semble-t-il, à consulter son avocat ou à recevoir la visite de ses proches.

Abdallah al Malki se serait vu infliger une forme de torture connue sous le nom de *dullab* (le « pneu », la victime est suspendue à un pneu et frappée à coups de bâton ou de câble). On lui aurait également administré des décharges électriques et asséné des coups de câbles sur tout le corps, ainsi que des coups de pied à la tête. Il semble que l'état de santé d'Abdallah al Malki soit préoccupant et qu'il ait perdu beaucoup de poids.

On pense qu'Abdallah al Malki est maintenu en détention parce qu'il aurait mené des activités « terroristes », mais il n'a été inculpé d'aucune infraction prévue par la loi.

INFORMATIONS GÉNÉRALES

Amnesty International s'est à maintes reprises déclarée préoccupée par le recours à la torture contre des prisonniers politiques dans des établissements pénitentiaires syriens. Maher Arar, qui détient également la double nationalité canadienne et syrienne, a été maintenu en détention par les autorités syriennes pendant un an sans être inculpé. Libéré le 5 octobre 2003, il a pu rentrer au Canada (veuillez consulter l'AU 314/02, AMR 51/159/02 du 21 octobre 2002 et ses mises à jour, AMR 51/161/02 du 25 octobre 2002, AMR 51/019/2003 du 10 février 2003, AMR 51/040/2003 du 14 mars 2003, MDE 24/029/2003 du 8 août 2003, MDE 24/030/2003 du 18 août 2003 et MDE 24/036/2003 du 7 octobre 2003). Maher Arar avait été expulsé des États-Unis vers la Jordanie en octobre 2002. Selon les informations recueillies, il était soupçonné d'entretenir des liens avec des groupes présumés « terroristes ». Après son renvoi, il a été détenu au secret dans un lieu inconnu en Syrie, où il aurait été soumis à des mauvais traitements, voire des actes de torture.

ACTION RECOMMANDÉE : dans les appels que vous ferez parvenir le plus vite possible aux destinataires mentionnés ci-après :

aux autorités syriennes (en arabe, en anglais ou dans votre propre langue) :

– faites part de l'inquiétude que vous inspirent les informations selon lesquelles Abdallah al Malki est actuellement victime d'actes de torture et d'autres formes de mauvais traitements ;

– demandez instamment qu'une enquête soit ouverte dans les meilleurs délais sur ces allégations, que les conclusions de ces investigations soient rendues publiques et que les responsables présumés soient déférés à la justice ;

- exhortez les autorités à veiller à ce que les droits d'Abdallah al Malki soient pleinement respectés, notamment le droit d'être traité avec humanité, le droit d'être informé des motifs de sa détention et de contester le bien-fondé de celle-ci, le droit à la présomption d'innocence, le droit de consulter rapidement un avocat et le droit d'entrer en contact avec des membres de sa famille et des amis et de recevoir leur visite ;
- demandez instamment qu'Abdallah al Malki soit autorisé immédiatement et sans restriction à entrer en contact avec des représentants du consulat du Canada ;
- engagez les autorités à faire bénéficier Abdallah al Malki de tous les soins médicaux dont il pourrait avoir besoin ;
- appelez-les à révéler sans délai le lieu de détention de cet homme ;
- déclarez-vous préoccupé par le fait qu'Abdallah al Malki est maintenu en détention depuis un an et demi sans avoir été jugé ni même inculpé, et demandez instamment sa libération immédiate, à moins qu'il ne soit inculpé d'une infraction dûment reconnue par la loi, auquel cas il devra être jugé rapidement dans le cadre d'un procès équitable.

aux autorités canadiennes (en anglais ou dans votre propre langue) :

- attirez l'attention des autorités canadiennes sur le cas d'Abdallah al Malki, ressortissant syrio-canadien qui aurait été torturé et serait détenu au secret sans inculpation en Syrie ;
- appelez-les à faire des démarches auprès des autorités syriennes pour qu'Abdallah al Malki soit traité avec humanité et ne soit plus soumis à la torture ni à d'autres formes de mauvais traitements, pour qu'il lui soit immédiatement permis d'entrer en contact avec des représentants du consulat du Canada, de s'entretenir avec des avocats, de recevoir la visite de ses proches et de bénéficier des soins médicaux dont il pourrait avoir besoin, et pour qu'il soit libéré, à moins qu'il ne soit inculpé d'une infraction dûment reconnue par la loi, auquel cas il devra être jugé rapidement dans le cadre d'un procès équitable.

APPELS À :

Autorités syriennes :

Président de la République arabe syrienne :

His Excellency President Bashar al-Assad
 President of the Republic
 Presidential Palace
 Damas, Syrie

Télégrammes : President al-Assad, Damascus, Syrie

Télex : 419160 prespl sy

Formule d'appel : *Your Excellency, / Monsieur le Président*
 de la République,

Ministre de l'Intérieur :

His Excellency Major General Ali Hammud
 Minister of the Interior
 Ministry of the Interior
 Merjeh Circle
 Damas, Syrie

Télégrammes : Interior Minister, Damascus, Syrie

Fax : +963 11 222 3428

Télex : 411016 AFIRS SY

Formule d'appel : *Your Excellency, / Monsieur le Ministre,*

Autorités canadiennes :

Ministre des Affaires étrangères :

The Honorable William Graham
 Minister of Foreign Affairs
 Ministry of Foreign Affairs
 125 Sussex Drive
 Ottawa, Ontario
 K1A 0G2 Canada

Télégrammes : Foreign Affairs Minister, Ontario, Canada

Fax : +1 613 996 9709

Formule d'appel : *Dear Minister, / Monsieur le Ministre,*

COPIES aux représentants diplomatiques de la Syrie dans votre pays.

PRIÈRE D'INTERVENIR IMMÉDIATEMENT.

APRÈS LE 16 DÉCEMBRE 2003, VÉRIFIEZ AUPRÈS DE VOTRE SECTION S'IL FAUT ENCORE INTERVENIR. MERCI.

*La version originale a été publiée par Amnesty International,
 Secrétariat international, 1 Easton Street, Londres WC1X 0DW, Royaume-Uni.
 La version française a été traduite et diffusée par Les Éditions Francophones d'Amnesty International - ÉFAI -
 Vous pouvez consulter le site Internet des ÉFAI à l'adresse suivante : <http://www.efai.org>*